

## ***Programmes collège : pour quoi faire ?***

La lecture des programmes collèges proposés par l'Inspection Générale (IG) et le Ministère laisse un sentiment qui, pour le moins, n'a rien d'enthousiasmant. Au bout du compte on se dit qu'ils ne changeront pas grand-chose. Les rédacteurs ont cherché à produire un texte relativement consensuel, ils ont d'ailleurs pris en compte certaines remarques que leur à faites le SNEP, tout en avançant malgré tout à petit pas sur le registre de « l'affichage » fondé sur une nostalgie des « domaines d'action » du début des années 90.

L'axe central des transformations de programmes est censé mettre l'accent, comme le préconise aujourd'hui le gouvernement jusqu'à la caricature (voir les programmes primaire), sur la « lisibilité ». Cet objectif est annoncé depuis plus de 10 ans, comme si la lisibilité allait résoudre nos problèmes. Quels problèmes : ceux de l'école, de la réussite de tous, du niveau physique des jeunes... ?

Une autre des priorités était de mettre les programmes EPS en phase avec le socle commun qui fait une place très minime aux compétences, connaissances et attitudes que pourraient développer l'EPS ou la pratique des APSA. Nous savions peur d'une « dilution ». De ce point de vue nous sommes rassurés. L'EPS n'est ni absente, ni diluée dans le socle et il reste bien un programme disciplinaire, bien que fortement instrumentalisé.

Le texte se compose de trois parties. La première nommée « préambule » positionne le rôle et la fonction de l'EPS dans le système éducatif et sa relation au socle. La deuxième « finalité et objectifs » et « compétences à acquérir » est censée définir l'EPS, lui donner sa structure, sa « matrice » si l'on se réfère aux termes du programme LP. La troisième partie, que l'on peut considérer comme directement professionnelle, liste les « compétences attendues » et organise la programmation.

Évidemment, bon nombre d'enseignants iront directement à la troisième partie pour voir « ce qui va changer ». On peut déjà répondre : peu de choses dans la pratique quotidienne et dans le discours, les compétences de groupes (pourtant tant mis en exergue par le corps d'inspection) disparaissent et les compétences spécifiques sont renommées « compétences attendues ».

### **MAIS ALORS, QU'EST-CE QUI CHANGE ?**

C'est la présentation de l'EPS et sa conception que l'on cherche à refonder à travers ce texte. L'essentiel de l'effort à porté là-dessus, comme dans les précédents programmes. Comme nous l'avons souvent dénoncé, chaque nouveau groupe chargé des programmes cherche à imprimer sa marque dans l'histoire en réinventant l'EPS, ses notions et ses concepts. Celui-ci n'y échappe malheureusement pas. Le souci central était de donner la même architecture et d'utiliser mêmes les mêmes notions pour le primaire, le collège et le lycée. L'objectif n'est pas atteint et le résultat manque de cohérence.

#### ***Le préambule***

Le projet initial était très pauvre (voir notre site) et donnait une vision très abstraite de l'EPS dont la fonction se résumait à permettre « ... à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation motrice, d'action et de réaction à son environnement ». Vision totalement a-culturelle de la discipline. Heureusement, celui-ci a fait l'objet d'une évolution suite aux discussions que nous avons eues avec l'Inspection. La nouvelle formule proposée dans le texte est plus en phase avec la réalité « *L'EPS garantit aux élèves une culture commune par la pratique scolaire d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) et permet à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation motrice, d'action et de*

*réaction à l'environnement. L'école, le collège et le lycée, aident à l'appropriation d'une culture physique, sportive et artistique de façon critique, responsable, lucide et citoyenne. »*

Cependant nous avons fait une remarque qui n'a pas été prise en compte : ce n'est pas la pratique qui peut garantir l'acquisition d'une culture, mais **l'enseignement** des pratiques... Dernier point, le préambule cite l'accompagnement éducatif, mesure apparemment centrale du projet Darcos. Compte tenu de ce que nous en savons aujourd'hui, nous demandons explicitement que les programmes n'y fassent pas référence.

### **Les objectifs généraux et compétences**

L'ordre des objectifs généraux change. Curiosité à discuter (voir plus loin le texte sur la santé). Mais les changements principaux se situent dans la deuxième partie du texte. L'objectif de lisibilité et d'harmonisation avec les autres programmes a, semble-t-il, amené l'IG à proposer une nouvelle architecture dont nous pensons qu'elle n'est pas plus cohérente ni plus lisible qu'avant. Rappelons que dans les programmes de 96 nous avons trois niveaux de compétences : spécifiques, de groupe et générales. Cela correspondait à l'époque à la demande explicite du Conseil National des Programmes (supprimé par la loi Fillon) de « hiérarchiser les compétences ». Incompréhensible nous dit-on aujourd'hui. Incompréhensible également la « composante culturelle » des compétences du programme lycée ! Par contre la distinction des compétences « méthodologiques » retenue par le groupe, elle, est très compréhensible, alors que l'on sait aujourd'hui que ce ne sont pas des « compétences » puisque par définition une compétence n'existe que dans « une classe de problèmes ». Bref, on n'hésite pas à dénoncer de l'illisible, à vouloir le remplacer... par quelque chose de totalement contredit par les scientifiques qui travaillent sur la question. De quoi divertir les futurs candidats aux concours de recrutement. Bref pour résumer, nous sommes passés de 3 niveaux de compétences en 96, à deux types de compétences, culturelles et méthodologiques (par usage et glissement sémantique puisque les programmes lycées et LP ne parlaient pas de compétence culturelle mais de « dimension culturelle des compétences » ou de « types de compétences significatifs de l'EPS »), à aujourd'hui des « compétences propres » à l'EPS qui au départ devaient n'être que « motrices » (voir projet précédent sur notre site), des compétences méthodologiques et sociales, et les « compétences attendues » qui n'ont rien à voir avec les précédentes, puisqu'elle combinent connaissances, capacités (dont souvent la distinction avec les compétences n'est pas évidente) et attitudes ! Ceci ne rend pas le texte particulièrement lisible et le SNEP considère que le terme compétence devrait être réservé aux compétences attendues dans chaque activité.

### **Cohérence primaire, collège, lycée ?**

Pour exemple, nous avons relevé une des compétences pour voir son écriture au fil des programmes. Voici ce que nous avons aujourd'hui :

Primaire : **Concevoir** et réaliser **des actions** à visée **expressive**, artistique, esthétique

Collège (nouveaux) : Réaliser une **prestation** à visées artistique, esthétique **ou acrobatique**

Lycée : **Concevoir** et réaliser **des actions** à visée artistique ou esthétique

LP (nouveaux) : réaliser une **prestation corporelle**, à visée artistique ou esthétique

C'est quoi la compétence ? Concevoir, réaliser, concevoir et réaliser ? C'est quoi la visée, esthétique, expressive, artistique, acrobatique ? Quelle est la différence entre prestation et actions ?

En résumé, sur les compétences propres, nous trouvons que cette idée d'avoir 4 ou 5 « trucs » pour afficher l'EPS n'est pas sérieuse en l'état de la réflexion (voir article sur la « matrice disciplinaire »). Il nous faut entamer un travail qui ne peut se limiter à un petit groupe d'expert, aussi performant soit-il.

## QUELLES AVANCÉES PROFESSIONNELLES ?

Faute d'un véritable bilan, les enseignants ne sauront pas sur quoi il faut faire porter leurs efforts dans les années à venir. De plus, la question des compétences attendues, qui pourrait constituer l'avancée déterminante de ces nouveaux programmes, arrive brusquement, sans que l'on sache vraiment quel est leur statut et leur rapport avec les compétences dites « propres » et « méthodologiques et sociales ». Du coup, et là de notre point de vue pour des raisons pleinement idéologiques qui restent à ce jours non explicites, le texte crée une véritable dichotomie entre d'une part le discours, l'enrobage (la finalité, les objectifs, les compétences propres...) et le concret de ce que l'on recherche chez l'élève. Nous avons proposé a minima que l'on écrive que c'est par l'apprentissage des compétences attendues que l'on peut espérer viser des compétences plus larges ou plus générales, et atteindre les objectifs : la recherche du général (ou du transversal) se fait par l'appropriation du spécifique. Cela a été refusé. Pourquoi ?

Une liste nationale d'APSA est instituée. Sous cette forme elle pose des problèmes que nous analysons plus loin dans le bulletin. Enfin tout le reste du texte, c'est-à-dire les modalités de programmation, les repères éventuels, existait dans les précédents programmes : le passage par les 8 groupes d'activités, qui arrivent dans les annexes alors qu'ils ne sont définis nulle part (est-ce à dire qu'ils sont immuables et satisfaisants, auquel cas il faudrait rappeler leur fonction puisque ces textes abrogeront les précédents), les dix heures de pratique effective pour un cycle, et l'atteinte d'un niveau 2 dans au moins une activité de chaque groupe. Le focus mis sur le savoir-nager, présent dans le socle commun de manière explicite, pour intéressant qu'il soit, ne change pas non plus beaucoup de qui était déjà écrit dans les précédents programmes et dans les programmes primaire.

Donc au bout du compte, nous reposons la question : qu'est-ce qui change fondamentalement ? Si d'un côté il n'y a rien de neuf du côté de la finalité (former un citoyen...), rien de neuf sur la programmation des APSA, il reste 3 points. Deux sont formels, n'apportent rien : l'ordre des objectifs généraux et l'expression de compétences propres, méthodologiques et sociale (voir articles spécifiques) et un plus intéressant à discuter : la liste d'APSA et la définition des compétences à atteindre. A défaut d'avoir été partie prenante, c'est là que la profession attendra les explications de pied ferme.

[Christian.couturier@snepfsu.net](mailto:Christian.couturier@snepfsu.net)

---

Annexes

### Procédure habituelle d'écriture des programmes

Le ministère nomme un responsable, qui peut, selon le cas, être un Inspecteur général ou un universitaire. Celui-ci met en place un groupe de travail, à géométrie variable selon les époques. Ces groupes produisent un texte avec ou sans discussion préalable avec les organisations professionnelles et syndicales. Puis le groupe remet sa production au ministère (direction générale des enseignements scolaires), là aussi selon le cas, après une régulation ou non avec les organisations professionnelles. Le texte est ensuite soumis à un travail collectif des partenaires éducatifs (syndicats, parents d'élèves, administration...) lors d'une séance en commission préparatoire au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) qui réunit tout le monde pour statuer. Ce conseil vote, mais le résultat n'est qu'un avis consultatif. Dans les périodes où la démocratie

fonctionne, le ministre retient le point de vue du CSE. Depuis quelques années, le pouvoir ne tient aucun compte du CSE. On peut dans ces conditions se poser la question de son intérêt...

#### **Pour l'EPS**

Nous avons eu des discussions dès le début avec l'Inspection Générale sur les 2 programmes collège et LP. Les groupes nous ont informés des différentes étapes du travail et nous avons à chaque fois réagi par des productions écrites et des échanges avec les responsables des groupes. Un certain nombre de nos amendements ont été retenus. Reste des désaccords dont nous faisons état dans ce bulletin.

---

#### **Petite biblio**

*A lire pour mieux comprendre les positions du SNEP au cours des différentes interventions sur les programmes (de 96 à aujourd'hui)*

**Contrepied n°5 et 6** : L'EPS au rendez-vous des programmes I et II : retour sur la période 93-96 et sur 99-2000.

**Contrepied n° 17** : histoire de l'EPS. Enjeux pour le maintien d'une éducation physique ambitieuse (P72) : l'analyse fine de la phase 99-2000 d'écriture des programmes lycées, les enjeux, les faits !

**Contrepied n° 21** : EPS, des choix politiques quotidiens. Comment les choix opérés chaque jour, pour enseigner, choisir les APSA... mettent à jour des préoccupations politiques (au « vrai » sens du terme).